

Commission de toponymie (1979) : *Répertoire toponymique du Québec, 1978, Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, XVII et 1199 p., 1 carte h.-t., 18 x 26 cm, relié*

Camille Laverdière

Volume 33, numéro 2, 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000073ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000073ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0705-7199 (imprimé)

1492-143X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Laverdière, C. (1979). Compte rendu de [Commission de toponymie (1979) : *Répertoire toponymique du Québec, 1978, Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, XVII et 1199 p., 1 carte h.-t., 18 x 26 cm, relié*]. *Géographie physique et Quaternaire*, 33(2), 224–225. <https://doi.org/10.7202/1000073ar>

plus lointain au plus récent: par une partie de sa côte arquée qui trahit l'impact météoritique au droit de la mer d'Hudson, ou sa côte labradoréenne dont le découpage à saillants et longs rentrants évoque le dernier épisode froid; par cette fosse du Labrador qui oriente du NNO au SSE tous les traits du relief, ou celle du Saint-Laurent qui a permis à l'Atlantique de pousser si loin à l'intérieur du continent; par l'orientation appalachienne des grands traits de la Gaspésie ou encore par cette courbure de la plus grande étendue d'eau douce du Québec, le lac Mistassini flanqué du lac Albanel.

Bref, que cette vision de satellite d'une vaste portion de terre suscite davantage l'admiration et la connaissance, ou qu'elle serve de précieux outil à tous ceux qui se penchent sur l'espace.

Camille LAVERDIÈRE

COMMISSION DE TOPONYMIE (1979):
Répertoire toponymique du Québec, 1978, Gouvernement du Québec, Conseil exécutif, XVII et 1199 p., 1 carte h.-t., 18 × 26 cm, relié.

À l'intention de tous et surtout à celle des géographes et pour cause, quel précieux recueil des noms de lieux du Québec que le présent ouvrage avec ses 75 000 choronymes, doublant presque les entrées du précédent répertoire publié il y a dix ans. Que sera la troisième version sous la volonté des dirigeants d'un État qui cherche à naître, les initiatives autorisées d'une nouvelle direction déjà en place et la compétence d'une équipe de plus en plus aguerrie à la chose, quand la Commission aura fait connaître son *Guide toponymique* qui contiendra «les critères de choix, les normes d'écriture et les règles de procédure pour la dénomination des lieux» (p. X). Avec sa *Charte de la langue française* (art. 122 à 128), le Québec s'est donné un instrument-tremplin qui permettra le comportement presque normal des choronymistes. Déjà la Commission se propose de «combler les différentes lacunes, réaliser des inventaires systématiques, entreprendre une vérification rétrospective des noms déjà rendus officiels et, ainsi, confectionner des répertoires plus complets et plus précis» (p. VII). Il s'agit non pas de tout refaire, mais de reprendre combien d'éléments dans une

perspective d'avènement (voir de H.D., «Terre Québec... un pays à nommer», *Forces*, 1969, n° 6, p. 4-9).

Dès à présent, la tâche exigeante et gratifiante de la Commission ne consiste-t-elle pas dans l'établissement d'inventaires, dans le traitement des noms recueillis afin de les normaliser, dans leur approbation — par les commissaires, le président de la Commission, son adjoint et le secrétaire — et leur parution dans la *Gazette officielle* avant leur diffusion en particulier par le *Répertoire toponymique* qui, hier encore, était géographique; sera-t-il demain choronymique? Ce dernier qualificatif est absent de la présentation du répertoire; faudra-t-il le recréer, car il garde toujours toute son actualité et sa valeur (voir de H.D. et L.-E. H., «De la toponymie traditionnelle à une choronymie totale», *Cah. Géogr. Qué.*, 1966, 10^e ann., n° 20, p. 195-211).

Qu'est-ce donc que cet ouvrage, qui se devait de paraître à titre de compromis dans l'attente de la troisième version, si ce n'est une longue liste de dizaines de milliers de noms présentés dans l'ordre alphabétique suivis de leur entité, de la division de recensement, du canton, de la position ou des coordonnées géographiques et de l'identification de la carte topographique à 1/50 000 sur laquelle on peut les repérer. Toutefois, «plusieurs noms géographiques rendus officiels avant l'adoption de la Charte figurent dans ce Répertoire dans une forme qu'il y aura lieu éventuellement de réviser en vue de la normalisation» (p. VI). Dans la liste, «le terme générique est désormais distingué de l'entité, de sorte que le toponyme dans sa forme courante et l'entité figurent dans deux colonnes différentes» (p. VIII). Nous aurions plutôt dit le nom géographique qui désigne non seulement le nom de lieu, mais aussi le terme qui décrit l'accident (voir de H.D. et J.P., le *Lexique des termes utiles à l'étude des noms de lieux*, Québec, PUL, 1975, 162 p.), au lieu du terme générique; quant à l'entité ou au générique, est-il bon de le conserver car il y a redondance double (*Taché, Ruisseau*; *Ruisseau*) et même triple (*Grande Rivière Est, Rivière*; *Rivière*)? Il en est ainsi pour tous les potamonymes, sauf pour le Saint-Laurent qui ne s'accompagne pas du générique Fleuve; dans ce domaine, les responsables du réper-

toire savent que le problème reste entier. À la carte de fin d'ouvrage, il y a rivière des Outaouais et pour cause, mais Péribonca, Saguenay ou Moisie sans les génériques. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un nom de canton, à la colonne des entités apparaît le désignatif canton, mais à celle des cantons n'apparaît pas le nom propre.

À titre indicatif, il est dit que «la Commission a tenu compte de certaines règles d'écriture reconnues et il est opportun d'en mentionner ici quelques-unes afin de guider l'utilisateur» (p. IX). Les responsables sont les premiers à savoir qu'il faut considérer toutes les règles, mais que le milieu québécois a malheureusement dans certaines circonstances, heureusement dans d'autres (voir de J.P., «La toponymie québécoise: une image du milieu humain où s'attachent des valeurs du passé», *Forces* 1971, n° 17, p. 34-42), les siennes. Ils connaissent aussi l'ouvrage de Nicole Carette sur le sujet, *L'écriture des noms de lieux: essai d'application au Québec* (Univ. de Montréal, Dép. de Géogr., mém. de M.A., 1978, XI et 138 p., app.), comme ils puiseront dans tous les beaux travaux du département de Géographie de l'université Laval. Il faudra aussi considérer les entités spatiales (voir de L.-E. H., «Régologie et régionymie du Saint-Laurent en aval du lac Ontario», *Cah. Géogr. Qué.*, 1972, vol. 10, n° 37, p. 7-29), sans aller jusqu'aux surnonymes ou aux néonymes (voir du même auteur, «De la néologie en géographie: exemples québécois», *Cah. Géogr. Qué.*, 1975, vol. 19, n° 48, p. 429-459), du moins dans le répertoire. À la règle «g» (p. IX) l'utilisation du et/ou ne relève ni du français ni de l'anglais. Au tout premier exemple fourni à la p. XI au sujet de la grande plée Bleue, c'est-à-dire d'un marais, ajoutons que nous connaissons, dans le parc du Mont-Tremblant, une mer Bleue qui est une tourbière, et que la savane, au Lac-Saint-Jean entre autres, peut désigner une bleuetière. C'est ainsi que chaque choronyme, élément du patrimoine culturel est-il dit à juste titre, se prêterait à de nombreuses considérations de différents ordres et niveaux.

À la carte hors-texte du Québec (méridional), nous constatons que le Labrador terre-neuvien comme les Maritimes ont été mis en gris. Nous croyons que l'oronyme Marie-Victorin, sans justifica-

tion il faut le dire, avait néanmoins remplacé officiellement Otish (Otiches); le répertoire appuie aussi le nom indien. Il faudrait localiser avec plus de précision certains lieux: Mirabel, Arvida, Baie-du-Poste... Comme y faire figurer certaines villes: Shawinigan, Sorel, Sainte-Agathe, Ville-Marie, Montmagny... ou remplacer certaines par d'autres: Kamouraska par La Pocatière Waswanipi par Desmaraisville ou Miquelon... Plus important que le Jolicoeur est le Pontax,

le lac Baudeau que le lac Woolett... et rattacher le tracé du Saint-Maurice en allant du Vermillon au réservoir du Lac-Blanc. Bref, cette carte est à revoir.

Si la choronymie est l'affaire de tous, son traitement relève des spécialistes bien entendu; au Québec où tellement reste à faire dans ce domaine entre autres, un défi tant de taille que magnifique sans doute inégalé présentement à travers le monde, s'offre à ces derniers que l'on retrouve surtout à la Commis-

sion; ils y ont un rôle et une influence de premier plan dans cet aspect de la vie qui est celui de désigner les lieux qui nous entourent. Pour l'accomplissement sans contrainte de leur tâche, puissent-ils recevoir tout l'appui et la compréhension qu'ils sont en droit d'exiger afin que le pays se donne une expression choronymique conforme, dans le respect d'exigences nationales, au français international.

Camille LAVERDIÈRE